

J'ai cité les paroles du député d'Acadia; et ce dernier n'a pas besoin de se fâcher, car je l'estime et je considère qu'il a dit la plus stricte vérité à la Chambre, en janvier 1961. Cela était tellement vrai qu'à cette époque, lorsque l'honorable député d'Acadia a déclaré:

(Traduction)

Il me semble inutile de dépenser argent et efforts, car un recensement doit avoir lieu cette année.

(Texte)

J'ai tellement trouvé qu'il avait raison en ce 23 janvier 1961 que le 24 janvier de la même année, le lendemain, moi qui étais à la Chambre des communes, j'ai voulu donner au premier ministre d'alors l'occasion d'appuyer son député d'Acadia, et voici que je présentais à la Chambre des communes, à cette date-là, le lendemain de la grande découverte du député d'Acadia, pour faciliter sa tâche, le bill C-60, dont j'ai une copie en main, et pour me rendre au désir de l'honorable député, je l'avais intitulé: *An Act to amend the Statistics Act*.

Voici les explications que je donnais à cette époque:

(Traduction)

Voici l'explication donnée à la Chambre, à l'appui du député qui est mon plus grand ami. Je cite:

Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de permettre au Gouverneur en conseil d'instituer une enquête, à l'occasion du prochain recensement décennal canadien, sur l'opinion publique concernant un drapeau national et un hymne national absolument distinctif.

M. Nugent: Avez-vous changé d'avis?

L'hon. M. Dupuis: Non, je vais vous expliquer cela. Nous ne changeons jamais d'avis, mais à l'occasion l'histoire de notre pays change avec le gouvernement. Je vous expliquerai tout ce que vous voudrez. Vous voulez que nous vous disions la vérité; vous allez la connaître ce soir.

Je continue:

Puisque le recensement...

M. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Voulez-vous me laisser parler ou voulez-vous vous «félibuster» vous autres mêmes?

Et je continue:

(Traduction)

M. Horner (Acadia): Vous m'avez interrompu assez souvent.

L'hon. M. Dupuis: Je cite:

Comme les formules de recensement doivent aller bientôt à l'imprimeur...

[L'hon. M. Dupuis.]

Ces paroles sont à l'appui de la déclaration de l'honorable représentant...

...ce serait une belle occasion...

...pour ce grand homme, M. Diefenbaker...

...d'inclure ces deux questions, afin de connaître les vœux des Canadiens, sur ce sujet brûlant d'actualité.

M. Horner (Acadia): Êtes-vous disposé à le faire maintenant?

L'hon. M. Dupuis: C'est ce que l'honorable député disait en 1961.

M. Horner (Acadia): Êtes-vous disposé à le faire maintenant?

L'hon. M. Dupuis: Il me pose une question, et j'y répondrai.

M. Horner (Acadia): Êtes-vous disposé à le faire maintenant? L'honorable député veut que je lui pose une question, êtes-vous disposé à le faire maintenant?

L'hon. M. Dupuis: Permettez-moi de vous répondre. Je vais vous répondre.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre!

M. Horner (Acadia): Il ne dit ni oui ni non.

L'hon. M. Dupuis: Je vais dire oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Le ministre d'État a la parole.

M. Horner (Acadia): Vous dites oui.

L'hon. M. Dupuis: Je veux répondre et il ne veut pas que je réponde. Voilà une tactique vraiment conservatrice.

M. Horner (Acadia): Je vous écoute.

L'hon. M. Dupuis: Je vais vous répondre.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, quand un gouvernement demande-t-il un référendum, pour répondre à la question du député d'Acadia?

Il me demande: «Êtes-vous en faveur, aujourd'hui, d'un référendum ou n'êtes-vous pas en faveur d'un référendum?» Je lui réponds immédiatement: Non, aujourd'hui, je ne suis pas en faveur, et voici pourquoi.

Quand un gouvernement doit-il demander un référendum? Tout le monde sait qu'il y a deux raisons majeures qui peuvent inciter un gouvernement à demander un référendum.

Premièrement, soit qu'un gouvernement veuille se faire délier par le peuple d'un engagement qu'il a pris envers lui, et cela a été le cas du référendum de 1952...

Une voix: 1942.

L'hon. M. Dupuis: 1942, oui.